



Mairie d'Aubignas

Secrétariat de Mairie, ouverture au public :

Lundi et jeudi : de 9h à 12h,

Le vendredi : de 15h30 à 18h

65, rue des écoles 07400 AUBIGNAS

Tél: 04 75 52 41 69

E-mail : mairie.aubignas@orange.fr

Site internet : www.aubignas.fr

Permanence du Maire :

M. Serge VILLARD : le vendredi de 17h à 18h

Bibliothèque :

Mardi 15h30 - 18h

Jeudi 10h - 12h30.

Tél : Aubignas 04 75 51 29 84

Port du masque obligatoire.

1 personne par famille.

Pas de consultation sur place.

Déchetterie Alba La Romaine :

Samedi matin de 8h30 à 12h30. Du lundi au

vendredi de 13h30 à 17h30.

Déchetterie Le Teil :

Lundi 14h à 18h, du mardi au samedi de 9h à

12h et de 14h à 18h.

Boulangier : Le Petit Audouard (Alba)

Passage mardi et vendredi aux environs de

9h30 au village. Tél: 04 69 26 55 76

Boîte à lettres : Au village sous l'arceau pour
expédier son courrier.

Vincia Pizza le jeudi soir ancienne route

Nationale à Pignatelle. Reprise dès la

décision de la levée du couvre-feu

Taxis : SARL F. CHALANCON 04 75 01 56 11

EURL PIGATI 06 24 05 17 64



Le mot du maire



L'année 2021 est bien commencée que déjà, elle s'annonce comme une année difficile du fait de la Covid. L'école, les associations et les habitants ont été fragilisés économiquement et socialement par ce virus.

Le conseil se doit lui, de continuer de travailler et de tout faire pour penser au quotidien et à l'avenir de la commune. Nos conseils

municipaux se tiennent régulièrement tous les mois et de nombreux sujets sont abordés. Pour nous aider dans nos réflexions, plusieurs intervenants sont venus nous apporter leurs compétences sur l'énergie, la mobilité, les déchets et la jeunesse car nous souhaitons avancer en toute lucidité.

De nombreuses décisions sont prises au quotidien pour l'école, le nettoyage des points de collecte des ordures ménagères, la stérilisation des chats sur la commune avec l'association « 30 millions d'amis », la gestion du réseau d'eau et d'assainissement, la gestion du personnel, les travaux etc.

Pour 2021, certains projets sont déjà bien avancés et des aides financières de l'Etat, la Région et le Département ont été sollicitées. Il s'agit de l'aménagement du village, de la restauration du pont du Roure, du tennis et de la réalisation d'un parcours de santé.

Tout ne va pas se faire en 2021 mais la réussite du développement du village passera par des projets cohérents entre eux et partagés avec les habitants.

Le chantier « Tourne à gauche » de la N102 a repris et une étude avec la DIRCE de Valence va être relancée.

Nous travaillons aussi avec Le Teil et Alba la Romaine pour qu'Aubignas soit relié en mode doux aux communes voisines et plus largement aux **principaux réseaux cyclables** (Via Rhône, Drôme à Vélo et futur Via Ardèche qui ira jusqu'à Vogüé et Alès) par le biais de l'ancienne voie ferrée Le Teil-Alba. Des visites sur le terrain ont été réalisées.

Vous trouverez joint à notre bulletin, un questionnaire sur l'accessibilité aux soins qui sera diffusé sur les 7 communes impliquées dans un projet de santé pour maintenir une présence médicale sur notre petite région. Merci de bien vouloir y répondre et de le remettre en mairie avant le 19 avril.

L'année 2021 apporte un espoir de retour à une vie normale et au bonheur de se retrouver autour d'animations, de festivités, de temps de convivialité partagés. L'agenda vous permettra de vous y retrouver dans le calendrier

Continuez à vous protéger, prenez soin de vos proches, votre famille, vos amis et à très bientôt.

Serge VILLARD

CITOYENNETÉ

Rencontre avec la nouvelle secrétaire générale de la Préfecture de l'Ardèche



Tous les maires de la Communauté de communes ARC étaient conviés à rencontrer Isabelle Arrighi, nouvelle secrétaire générale de la Préfecture à la salle Paul Avon du Teil. C'était l'occasion pour elle de mieux connaître les maires et les problématiques des communes qu'ils représentent.

Élections régionales et départementales en juin 2021

"Les élections régionales et départementales se tiendront le 13 et 20 juin prochains", a indiqué Marlène Schiappa, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté, devant l'Assemblée nationale. Cette dernière a donc adopté à l'unanimité le projet de loi de report des scrutins, initialement prévus en mars.

"Le décret de convocation des électeurs sera pris dès la promulgation de la loi" et "ce décret proposera d'organiser les scrutins les 13 et 20 juin prochains".

Le Règlement de l'Eau

La gestion de l'eau sur notre commune est un travail au quotidien, (entretien des réseaux, installation de compteurs, relevés de consommation...). Pour que nous puissions tous profiter sereinement de cette denrée précieuse, le règlement d'été est reconduit comme les années précédentes. Le règlement est consultable en mairie, il peut être résumé ainsi :

- Relevés mi-juin et mi-septembre. Durant cette période, la consommation est limitée à 1m³ par jour et par foyer jusqu'à 4 personnes,
- Des pénalités seront appliquées en cas de dépassement. Pensez à remplir vos piscines avant le 1er relevé !



UN DOUTE? STOP! PAS DE LINGETTES AUX TOILETTES !

L'utilisation des lingettes est devenue un phénomène de consommation bien installé. Ces lingettes envahissent les rayons, nous les trouvons pour tous les usages. Pratiques, qu'elles soient démaquillantes, auto-bronzantes, qu'elles nettoient le salon, la cuisine ou les fesses de bébé. **Elles présentent pourtant des dangers cachés.** Contrairement aux idées reçues et indications sur l'étiquette, dans plus de 90% des cas les lingettes **ne sont pas "biodégradables"** et **ne doivent en aucun cas être jetées dans les toilettes**, au risque d'engendrer d'importants dysfonctionnements. Elles bouchent fréquemment les canalisations, se coincent dans les pompes et provoquent des pannes, se retrouvent parfois dans les rivières et sont un fléau pour les stations d'épuration, avec un effet direct sur la facture d'eau et l'environnement.

La solution ? Pour votre santé, l'environnement, la station d'épuration, les canalisations, le message est simple : les lingettes sont à mettre à la poubelle et à évacuer avec les ordures ménagères.



CITOYENNETÉ

Le chien comme animal de compagnie : un bonheur partagé !

De nombreux incidents ont eu lieu depuis plusieurs semaines sur notre commune : bagarres de chiens, divagations, morsures, chiens abandonnés, déjections canines ...

Aussi la mairie se doit de faire un rappel des règles du détenteur de chien pour que le **bonheur d'avoir un chien soit un bonheur partagé et un bien-vivre ensemble**. Son propriétaire et/ou le détenteur a des devoirs envers lui, mais aussi des obligations envers la société pour une cohabitation harmonieuse :

- Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé.
- Il est interdit de laisser divaguer son animal.

Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître,
- Il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel,
- Il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

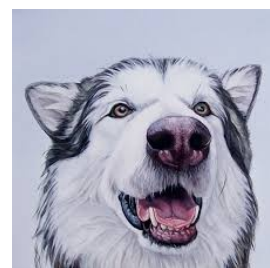
- Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant les nom et adresse de son propriétaire, gravés sur une plaque de métal.

Le fait de laisser divaguer un chien susceptible d'être dangereux pour les personnes, peut être puni d'une amende de 150 €. Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

Le maire peut obliger le maître de tout animal (selon l'article L211-11 du code rural) "susceptible de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques" à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents (test comportemental, muselière, enclos etc).

Le propriétaire qui laisse les déjections de son animal sur la voie publique encourt une amende de 68 € s'il est pris en flagrant délit.

Merci à tous pour le bon respect de ces règles.



Nouvelle campagne de stérilisation des chats errants

La municipalité d'Aubignas s'est, une nouvelle fois, rapprochée de la fondation « 30 millions d'amis » et de la SPA de Lavilledieu pour une campagne de stérilisation des chats errants en 2021.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 chats en quatre ans. La stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats et les souris.

La municipalité d'Aubignas et la fondation 30 millions d'amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50% du coût des stérilisations et des tatouages, réalisés au cours de la période de validité de la convention.

Les chats capturés par la municipalité sont emmenés chez un vétérinaire de son choix avant d'être relâchés sur leur lieu de trappage. Les opérations de capture, de transport et de garde des animaux sont intégralement prises en charge par la municipalité et les bénévoles qui font le piégeage.

La municipalité tient à remercier tous les bénévoles qui participent à cette opération pour éviter la prolifération des chats errants.



VIE DU VILLAGE

Travaux en cours et réalisations



Toute la signalétique horizontale de la route départementale D363 (ou route du village) a été refaite par le service voirie du département à la demande de la mairie.



Réfection de la salle accueil du château pour l'installation de la nouvelle bibliothèque.



Travaux de restauration de la voirie chemin de Fongiraud. Suite à un éboulement du chemin, le mur de soutènement a dû être repris en reprofilant et en élargissant la route.



Travaux de connexion à l'assainissement du village pour un logement futur



Nouvel accès au parking du terrain de jeux.

Bonne nouvelle : La fibre arrive bientôt!

Suite à une communication de la communauté de communes ARC pour le déploiement du réseau en fibre optique jusqu'à la maison par le syndicat Ardèche, Drôme, Numérique (ADN), la fin des travaux pour Aubignas et Alba est prévue pour le mois de septembre 2021 et la commercialisation pour le 1^{er} semestre 2022. **Bonne nouvelle !**



Information du camion VINCIA PIZZA



« À la suite de la mise en place du couvre-feu, nous avons décidé de mettre en pause le Camion Pizza qui opère le Jeudi à l'arrêt de bus de votre commune.

Dès la décision de la levée du couvre-feu, nous serons de retour pour assurer le service de Pizzas auprès de vos concitoyens tous les jeudis soir, comme cela a été le cas depuis plus de 10 ans. Nous espérons vivement une amélioration sur le plan sanitaire afin de retrouver une activité commerciale qui devient très préoccupante.

Merci de votre compréhension et à très vite à Aubignas. »

Mr et Mme FERNANDEZ Frédéric

Camion VINCIA PIZZA

Inscription à l'école

Notre école comporte une classe maternelle et deux classes primaires. Afin d'organiser la prochaine rentrée scolaire, nous avons besoin de connaître les nouveaux élèves à inscrire pour l'année 2021/2022.

Nous vous serions reconnaissants de vous rapprocher du secrétariat de la Mairie le plus rapidement possible.

Nous vous remercions par avance.

Projet d'une voie douce entre le Teil et Alba la Romaine



Le mercredi 24 février 2021, une rencontre intercommunale a eu lieu au Teil puis à Aubignas pour une visite de terrain concernant la liaison d'une future voie douce entre Le Teil et Alba-la Romaine. Des études de faisabilité vont être réalisées en prenant en compte les divers ouvrages d'art présents sur l'ancienne voie ferrée.

Étaient présents Laure Haillet de Longpré, du Département, Philippe Bouniard, vice-président à l'énergie et à la mobilité de la Communauté de communes ARC, Alexandre Léon, chargé de mission climat air énergie, des représentants de l'Office de Tourisme, des élus de Rochemaure, du Teil dont le

Maire Olivier Pévèrelli, d'Alba-la-Romaine et d'Aubignas dont notre Maire.

L'aménagement d'une voie cyclable représente un enjeu stratégique pour notre territoire. Cette action s'inscrit dans le schéma départemental vélo 2020-2025 auquel la Communauté de communes ARC est partie prenante.

(A suivre)



La Bibliothèque change ses horaires d'ouverture

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE AUBIGNAS

Ardèche Rhône-Alpes
Bibliothèque intercommunale Aubignas 04 75 51 59 54

NOUVEAUX HORAIRES

Mardi 15h30 - 18h00
Jeudi 10h00 - 12h30

LA PAGE NATURE

L'Amandier sauvage

Symbole d'ardeur au travail, l'amandier sauvage est le premier à fleurir en février lorsque les autres plantes dorment encore dans l'étreinte de l'hiver. Il exhibe alors sa floraison printanière.

Il fait partie de la famille des roses (Rosaceae), il produit des milliers de délicates fleurs blanches ou roses, d'autant plus saillantes qu'elles fleurissent avant l'émergence des feuilles. Il peut vivre jusqu'à 100 ans.

L'amandier assure ses arrières en produisant autant de fleurs et augmente ses chances pour que certaines soient pollinisées et fertilisées. Seulement 30% des fleurs donneront un fruit qui arrivera à parfaite maturité en septembre, octobre. Elles produisent un nectar d'excellente qualité très recherchée par les abeilles. La pollinisation est assurée par le vent et les insectes.

C'est un modeste arbuste de 4 ou 6 mètres de haut, aux rameaux épineux dont le fruit (ou drupe) est amère. L'amande contient un glycoside cyanogénétique qui se transforme quand on la mâche, en acide cyanhydrique réputé très toxique car lentement éliminé par l'organisme. C'est une défense contre les herbivores. Il est donc prudent de ne pas en consommer et de ne pas aromatiser vos plats avec l'amande amère. Dans certaines préparations pharmaceutiques : les cataplasmes diminueraient la sensibilité à la douleur, les feuilles et les fleurs auraient des propriétés diurétiques et calmantes.

Les variétés douces et amères sont morphologiquement semblables. C'est donc pour les insectes qu'il est profitable mais aussi pour embellir nos paysages à la fin de l'hiver. Alors, profitons-en et admirons les !

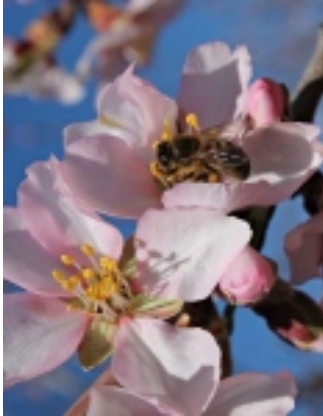
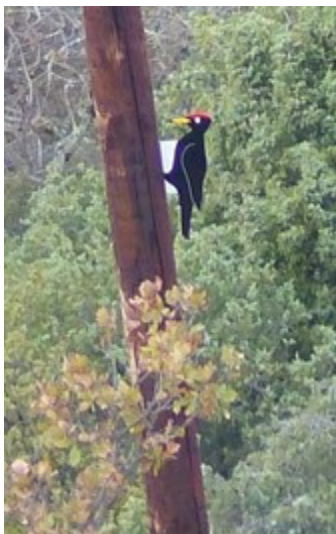
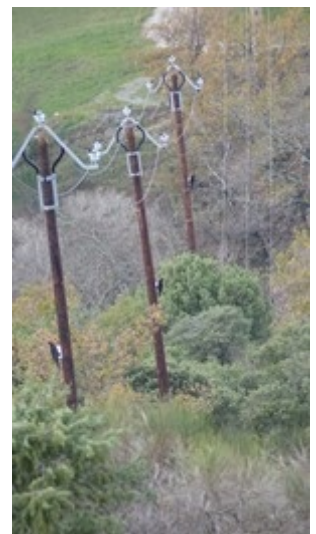


Photo mystère du numéro précédent



Cet oiseau est une maquette du PIC NOIR.
De nombreux poteaux de la ligne électrique située en contrebas du chemin du Bouchet, au niveau du transformateur Gaudy, sont ornés de maquettes de ce Pic noir. Partez maintenant à la découverte des nombreux Pics noirs accrochés aux poteaux, cherchant désespérément à les creuser pour trouver qui sait des petites bêtes...



HISTOIRE

A propos du blason d'Aubignas, qui orne la couverture du journal municipal

Pour trouver la signification de ce blason, il faut se plonger dans l'héraldique qui est la discipline ayant pour objet l'étude et la connaissance des blasons, armoiries, des grandes et anciennes familles ou communautés.

Dès le XII^{ème} siècle, les chevaliers et les soldats, méconnaissables sous leur équipement, portaient sur leur bouclier et sur leur étendard, des signes, des figures et des emblèmes servant à les identifier. Progressivement, les familles ont, héréditairement, continué à garder ces armoiries. Le vocabulaire héraldique est précis, vaste, codifié. Plus de 600 termes héraldiques sont répertoriés.

- Les armoiries ou armes : emblèmes, représentations, peints sur un écu.
- L'écu ou écusson, bouclier : support des armoiries.
- Le blason : c'est la description en termes héraldiques de ce qui est significatif dans les armoiries.

De nos jours, en pratique, ces termes sont souvent employés les uns pour les autres.

Le blason d'Aubignas provient des blasons de deux familles de Seigneurs d'Aubignas. Les premiers Seigneurs connus sont les BAYSSE, surnom pris par le Seigneur d'Aubignas, issu d'une des plus anciennes familles du Vivarais, dès le XIII^{ème} siècle « alias BAYSSE » apparaissant dans une charte de notre village.



Le blason est décrit comme suit : D'argent à cinq mouchetures d'hermine de sable, trois et deux, surmontées d'un guidon d'azur emmanché de sable.

Ce blason a été modifié au XVI^{ème} siècle par la famille Du CHEYLARD qui y a ajouté ses armes.

Le blason de cette famille est décrit comme suit : Parti au premier d'azur, à la bande d'or

chargée de trois billettes de gueules.

Les blasons des 2 familles sont réunis pour n'en former qu'un : l'actuel.



« **Traduction** » du langage héraldique utilisé depuis l'époque moyenâgeuse pour décrire les armoiries, les blasons (les premières règles apparaissent vers 1160).

- La couleur désigne l'attribut coloré d'un champ (surface), elle est représentée par 3 groupes.
 - les métaux : l'or (jaune), l'argent (blanc),
 - les émaux : gueules (rouge), azur (bleu), sable (noir), sinople (vert). Peu employé, pourpre (violet), orange.
 - Les fourrures : le vair (sorte d'écureuil), l'hermine* (mammifère proche de la belette).
- Le mot de billette désigne un petit rectangle, celui de moucheture désigne une petite tâche (noire) sur une pièce de fourrure blanche. En héraldique, l'hermine peut même désigner une moucheture noire (ou un ensemble) sur fond blanc.
- Le mot guidon désigne un étendard.

Sous Louis XIV, 100 000 armoiries sont recensées. À la Révolution, l'héraldique devient le symbole de la féodalité, vivement détestée, elle représente les classes dirigeantes, la noblesse, la bourgeoisie et le patrimoine héraldique est alors bien saccagé. Il existe encore de très nombreux symboles, signes qui sont comme un code pour déchiffrer ce langage, ces représentations, qui ont traversé les siècles jusqu'à nous.

C'est par la lecture et la compréhension de ces traces du passé que nous pouvons comprendre notre patrimoine, notre Histoire.

*Autour de cet animal (l'hermine), existe une légende très ancienne, qui a fait de l'hermine le symbole du courage, de la pureté, de la noblesse. Le pelage en hiver de l'hermine est tout blanc, sauf le bout de sa queue qui est noir.

La légende raconte qu'une hermine chassée par des paysans et acculée près d'un ruisseau boueux, se retourna courageusement vers les chasseurs : elle préféra « la mort à la souillure » !

La Duchesse Anne de Bretagne reprit au XV^{ème} siècle cette devise à son compte. Des rois portent le manteau ou le col d'hermine, des personnages de l'église et de la loi, portent toujours une pièce de fourrure d'hermine sur leur robe.

Sources dans : « Aubignas deux mille ans d'histoire » de Michel Noir et « Les Glossaires » de : Vogüé, Neufville, FR de Dardel.

Merci à Annik HUGON pour cette recherche.

État Civil

Naissances :

Lou Laffont, née le 20 octobre 2020 chez Léna et Cédric, quartier Rabayas.

Augustin Soutrenon, né le 3 février 2021 chez Floriane et Frédéric, route de la Mûre.

Décès :

Jeanne Marie Léonie BERNARD, née le 26 juin 1930 à Aubignas et décédée le 22 décembre 2021 à Le Teil.

Agenda (Sous réserve des règles sanitaires en vigueur)

La Pie sur l'Amandier :

Vendredi 17 février, les amandiers sont fleuris et **LA PIE SUR L'AMANDIER** a réuni son bureau. Que faire en ces temps incertains ?

Le C.A. s'est réuni le 5 mars et prévoit d'accueillir « Les Cordes en ballade » le **samedi 17 juillet** à 19h.

Le nettoyage et le fleurissement du village auront lieu les samedis 15 et 29 mai. Rendez-vous devant la buvette.



Les Préalables :

Dimanche 6 juin - 11h - Aubignas Le Théâtre du Caniveau

En Attendant Le 3ème Type - Théâtre Clownesque

L'apocalypse c'est pour demain. Il va falloir apprendre à survivre, à ramper sans les bras, à marcher sans les yeux, à parler le martien et à éviter les météorites. Pour cela, nos deux compères vous présentent leur entraînement, leur équipement et leur philosophie de bunker. Racistes malgré eux, homophobes par ignorance, misogynes par principe, ils attendent inexorablement l'apocalypse comme on attend à Pôle Emploi. Avec un peu de chance, leur vie va changer.



Information :

Dans le cadre « Une saison, un artiste 2020-2021 », projection du film « Le manège de Yankel », le **samedi 12 juin 2021**, à 20h30, salle du préau.

Les Écoliers d'Aubignas :

Le carnaval, le vendredi des vacances de Pâques, les Préalables du festival d'Alba et la fête de l'école sont toujours au programme, en espérant que cela puisse se concrétiser !

Note « positive » : tout en respectant les gestes barrières et règles sanitaires, les enfants ont pu avoir tout de même un goûter de Noël en fin d'année et découvrir tous les cadeaux offerts par l'Association pour l'école.

Fête de l'école le **samedi 19 juin**.

Elections régionales et départementales 13 et 20 juin 2021.

Les Valérianes :

Assemblée Générale le **mercredi 23 juin**, à la salle du préau.

Création d'une entreprise au 1er avril à Aubignas

Tél: 07 49 63 23 26

Courriel : monchien@canicoiron.com

Web : www.canicoiron.com

ÉDUCATRICE COMPORTEMENTALISTE CANIN

À votre écoute pour résoudre ensemble tous problèmes d'éducation (le rappel, le "pas bouger", la marche en laisse, ...) et tous problèmes comportementaux (malpropreté, aboiement, destruction, ...).

Éducation du chiot, rééducation de chien adulte.

Bilan comportemental, leçons individuelles, forfaits cours collectifs, balades canines,...



CANI-COIRON
Conseils & Services

Autres services

Menuiserie : montage meubles en kit, entretien menuiserie, fabrication/rénovation petits meubles.

Autres : Ménage, nettoyage vitres. Initiation / Cours informatique



Ne pas jeter sur la voie